

Programme de garantie résidentielle Encompass offert en partenariat avec la Compagnie d'assurance titres Chicago

N° de la police d'assurance titres Chicago :	Date de prise d'effet de la police :
Nom de l'assuré(e) :	Adresse de l'immeuble :
Adresse de courriel (obligatoire) :	

En tant que titulaire d'une police d'assurance titres Chicago, vous avez la possibilité de profiter des avantages du Programme de garantie résidentielle Encompass^{MC*}, sans frais, durant les six premiers mois. Tous les coûts liés à cette protection gratuite sont assumés par la Compagnie d'assurance titres Chicago qui souhaite ainsi vous remercier de faire affaire avec elle.

Accès au service 24 heures en un coup de fil!


La plomberie, l'électricité, le chauffage, la climatisation... peu importe le moment où survient le problème, nous n'avez qu'à téléphoner au numéro sans frais 24 heures pour qu'un(e) représentant(e) du Programme de garantie résidentielle Encompass s'occupe de tout. Si le bris ou la défaillance est couvert, des dispositions seront alors prises pour qu'un technicien en réparations qualifié se rende à votre domicile et règle le problème à votre satisfaction.

- Profitez d'une protection pouvant atteindre 10 000 \$ par année couvrant les réparations des installations résidentielles suivantes : plomberie, électricité, chauffage et climatisation
- Vous payez uniquement des frais de consultation de 50 \$ par événement
- Les pièces et la main-d'œuvre sont incluses, y compris les frais pour travaux urgents (majoration pour les heures supplémentaires et le travail exécuté après les heures ouvrables)

Vous recevrez votre certificat de garantie par courriel, peu après votre inscription. Si, dans l'intervalle, vous voulez en savoir davantage sur votre protection, veuillez visiter le site www.serviceresidentielEncompass.com/ChicagoTitle/certificat.php

Il vous suffit de cocher « Oui » et de signer ci-dessous pour vous inscrire. Un avis de rappel vous sera expédié par la poste environ 45 jours avant la fin de votre période de protection gratuite afin de confirmer que des frais de 17,69 \$, taxes exigibles en sus, seront prélevés chaque mois du compte bancaire ou du compte-carte de crédit indiqué ci-dessous. Le premier versement sera automatiquement effectué le premier jour ouvrable du mois suivant la date à laquelle votre période de protection de six mois sans frais aura pris fin. Vous n'avez aucune obligation, quelle qu'elle soit, de participer au programme pendant la période gratuite ou après son expiration. Vous pouvez annuler votre protection en tout temps en nous en avisant par courriel à aide@serviceresidentielEncompass.com.

*Ce programme est offert par Aviva Warranty Services Inc. (« AWSI »), membre du groupe de sociétés Aviva Canada. L'information figurant dans ce document ne présente qu'un aperçu des protections offertes et ne constitue pas un contrat liant les parties. Pour obtenir une description précise des modalités, conditions, restrictions, exclusions et prolongations, veuillez lire le certificat de garantie. Ne sont pas admissibles au programme les habitations comptant plus de deux logements, les résidences secondaires et les immeubles utilisés surtout à des fins commerciales.

<input type="checkbox"/>	Oui, je souhaite profiter du Programme de garantie résidentielle Encompass et j'accepte les conditions énoncées dans le présent document.	<input type="checkbox"/>	Non. On m'a offert la protection du Programme de garantie résidentielle Encompass, mais j'ai choisi de la refuser.																																																												
Signature :		Date : MM / JJ / AA																																																													
<p>Prélèvement sur votre compte bancaire, Cochez ici <input type="checkbox"/> pour choisir le même compte bancaire que celui qui sera utilisé pour vos versements hypothécaires, comme convenu avec votre notaire ou votre avocat. Si vous désirez que les frais d'adhésion mensuels soient débités d'un autre compte, veuillez inscrire les chiffres apparaissant au bas d'un chèque lié à ce compte. Exemple :</p> <p>  </p>																																																															
<input type="checkbox"/>	Ou prélèvement sur votre compte-carte de crédit	<table border="1"> <tr> <td>N° de la carte</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Date d'expiration</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>		N° de la carte																				Date d'expiration																																							
N° de la carte																																																															
Date d'expiration																																																															

En vous inscrivant au Programme de garantie résidentielle Encompass, vous autorisez la Compagnie d'assurance titres Chicago à divulguer à Service résidentiel Encompass Corp. (« Encompass », « nous », « notre ») l'information nécessaire pour traiter votre inscription au programme et percevoir vos frais d'adhésion mensuels lorsqu'ils deviennent exigibles. Vos renseignements personnels sont utilisés par Encompass uniquement dans le but de gérer votre inscription et par AWSI, dans le cas d'un paiement faisant suite à une demande d'indemnisation que vous auriez soumise. Pour en savoir davantage sur l'utilisation et la protection de vos renseignements personnels, nous vous invitons à lire notre Politique de confidentialité. (<http://www.serviceresidentielEncompass.com/politique.html>)

Vous autorisez également Encompass à percevoir les frais d'adhésion au programme mensuels lorsqu'ils deviennent exigibles. Ils seront perçus le premier jour ouvrable du mois, à compter de la fin de votre période de protection de six mois sans frais. Une lettre de rappel vous sera envoyée par la poste environ 45 jours à l'avance, afin de vous informer de la date de votre premier versement. Aucun autre avis ne vous sera expédié par la suite. Vous pouvez mettre fin à vos paiements préautorisés en tout temps en avisant Encompass par écrit.